

## ÉDITO

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le secteur culturel représente **14 % des structures de l'ESS** toutes activités confondues. Avec **2 350 établissements** employeurs, **un tiers des établissements culturels** relèvent d'une structuration de l'ESS. Au niveau national, notre région fait partie de la moyenne supérieure avec les régions Île-de-France, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. À tel point qu'un emploi culturel de l'ESS sur dix en France se trouve en PACA.

Comprendre ce paysage pluriel (industries culturelles, secteur public ou institutionnel, tiers secteurs des arts et de la culture) et les particularités des liens qu'entretiennent les acteurs culturels de notre région avec l'ESS est l'ambition de ce second Focus de notre Observatoire Régional de l'ESS. Pour nous accompagner dans ce travail nous avons sollicité l'expertise de **l'Agence régionale des arts du spectacle en Provence-Alpes-Côte d'Azur (l'ARCADE)** qui tout au long de ce numéro propose dans des encadrés des compléments qui viennent enrichir l'analyse.

Inédites en région, ces nouvelles données (acquises dans le cadre d'une démarche collective entre plusieurs CRESS auprès de l'INSEE sur l'ensemble du champ culturel) sur la mesure des principales caractéristiques des établissements et de l'emploi culturel au sein de l'ESS dans les six départements de notre région, proposent des éléments d'analyse et de perspectives pour les acteurs de ce secteur.

Nous souhaitons ainsi que ce focus puisse contribuer à renforcer les échanges et les débats nécessaires à la construction de réponses adaptées aux enjeux économiques de ce secteur important pour la richesse de notre territoire. Dans cette logique et dans le prolongement de ce panorama, la CRESS PACA se mobilisera dans les prochains mois pour rencontrer les acteurs culturels de l'ESS et accompagner la structuration d'une parole collective et politique du secteur. Bonne lecture.

David Heckel Directeur



- Les principales données du secteur culturel
- Les spécificités régionales
- La structure de l'emploi
- L'approche territoriale

### CHIFFRES CLÉS

L'ESS dans le secteur culturel en Provence-Alpes-Côte d'Azur représente :

**2 350**

établissements employeurs,  
soit 33 % des établissements  
culturels de la région

**5 550**

salariés, soit 22 % des  
emplois salariés culturels  
de la région

**5 300**

équivalents temps plein

**162**

millions d'euros  
de salaires bruts  
distribués

## Les principales données du secteur culturel

L'ESS compte 5 547 salariés dans le secteur culturel en Provence-Alpes-Côte d'Azur, répartis dans 2 356 établissements employeurs ; un emploi culturel sur cinq relève de l'ESS.

Il s'agit ici uniquement des postes dits « non annexes »<sup>1</sup> qui n'intègrent que partiellement l'emploi intermittent.

**En effet, une des particularités de l'emploi culturel réside pour une part dans le régime d'intermittent du spectacle que les sources fournies par l'Insee ne permettent pas d'appréhender.**

**Au cours de l'année 2011, Pôle Emploi a recensé 18 997 salariés intermittents en région auprès de 8 586 employeurs (dont 6 503 hors secteurs professionnels du spectacle)<sup>2</sup>.**

Concernant le statut juridique, ce sont très majoritairement des établissements associatifs suivis des coopératives (notamment sous forme de Scop et Scic). Les Scop se développent particulièrement dans le secteur culturel, sur la région, elles représentent 24 structures, soit une centaine d'emplois<sup>3</sup>.

La culture représente ainsi 14 % des établissements de l'ESS et près de 3,5 % des effectifs salariés de l'ESS en région. Cette différence notable de poids s'explique par le nombre important d'établissements de petite taille dans le champ de l'ESS ; il est constaté une moyenne de 2,4 salariés par établissement.

Les établissements culturels présentent une taille moyenne nettement plus petite, qu'ils relèvent du champ de l'ESS ou non (2,4 contre 4,2 emplois par établissement) par rapport à la moyenne tous secteurs d'activité (9,3 contre 7,8 emplois par établissement).

La mesure de cette moyenne dans les différentes activités qui composent le secteur culturel, montre que les établissements de l'ESS peuvent compter jusqu'à 13,8 postes par établissement dans l'édition, librairie, traduction, presse, gestion de bibliothèques (pour 3,6 dans le privé et public), 12,6 pour les activités d'architecture (2,3 dans le reste de l'économie). Ce sont les arts visuels qui présentent les établissements de plus petite taille (1 poste en moyenne par établissement).

### Le secteur culturel dans l'ESS en PACA en 2010

	Établissements employeurs	Effectifs salariés	ETP	Masse salariale (millions d'€)
Ensemble de l'ESS	16 919	158 981	137 087	3 874,8
Secteur culturel de l'ESS	2 356	5 547	5 262	161,6
Poids du secteur culturel dans l'ESS	13,9 %	3,5 %	3,8 %	4,2 %

Source : Observatoire Régional ESS - CRESS PACA, d'après Insee Clap 2010  
Champ : postes non annexes au 31/12/2010

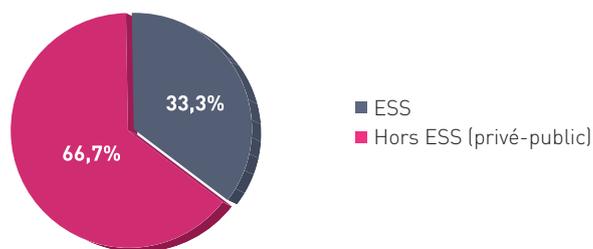
Le secteur culturel, tous statuts confondus (ESS, privé hors ESS et public), compte 7 071 établissements employeurs (dont un tiers relève de l'ESS) et 25 138 effectifs salariés (dont 22 % appartiennent au champ de l'ESS). Comparé à la moyenne nationale (hors Île-de-France), le poids de l'ESS dans la culture en PACA est supérieur pour les effectifs salariés (22 % contre 18 %) mais inférieur pour les établissements (33 % contre 35 %).

<sup>1</sup> « Un poste est considéré comme non annexe si le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont « suffisants ». Dans le cas général, si la rémunération est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5, on considère que l'on est en présence d'un poste non annexe. » Source Insee.

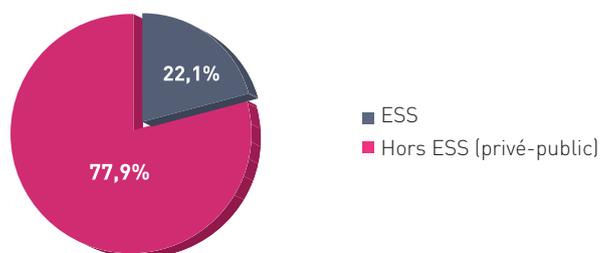
<sup>2</sup> Pôle Emploi - Direction des Enquêtes et des Statistiques, données 2011.

<sup>3</sup> Source : Les Scop PACA, www.les-scop-paca.coop.

### Les établissements employeurs privés et publics dans la culture en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2010



### L'emploi salarié privé et public dans la culture en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2010

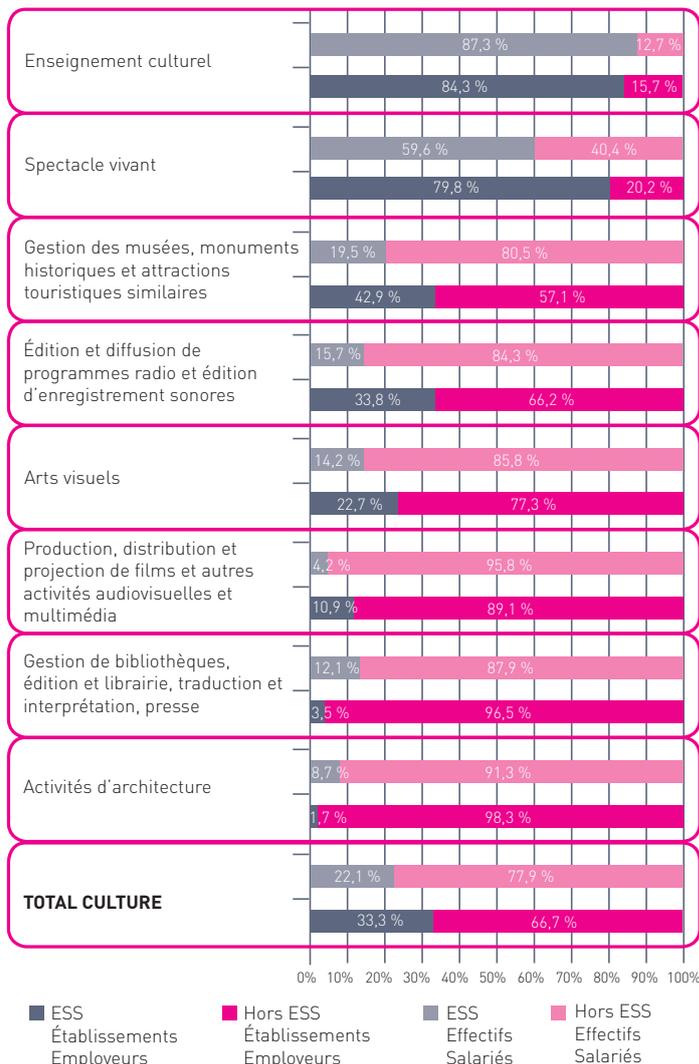


Source : Observatoire Régional ESS - CRESS PACA, d'après Insee Clap 2010

## Les spécificités régionales

C'est dans l'enseignement culturel que l'ESS occupe la plus grande part des emplois avec 87 %, suivi du spectacle vivant (60 %).

### Composition du secteur culturel en Provence-Alpes-Côte d'Azur (%)



Source : Observatoire Régional ESS - CRESS PACA, d'après Insee Clap 2010  
Champ : postes non annexes au 31/12/2010

Le spectacle vivant dans l'ESS représente 1 760 établissements et 3 360 emplois (arts du spectacle vivant, gestion de salles de spectacles et activités de soutien au spectacle vivant).

**Les arts du spectacle vivant comprennent tous types d'activités de production (spectacles, concerts, tournées...) et notamment les équipes artistiques telles que groupes, compagnies, artistes indépendants... La licence d'entrepreneur de spectacles atteste du caractère professionnel de la structure. En 2010, sont recensées en région 2 950 licences<sup>4</sup>. La profession d'entrepreneur de spectacles vivants, quel que soit le cadre juridique dans lequel elle s'exerce, est une profession réglementée. Elle est soumise, à l'instar d'autres professions, à l'autorisation de l'État. La licence est l'expression de cette autorisation administrative, délivrée par le Ministère de la Culture et de la Communication, à travers les Directions régionales des affaires culturelles (Drac)<sup>5</sup>.**

### Composition du secteur culturel ESS en PACA en emplois et établissements employeurs

	Établissements employeurs	Part	Effectifs salariés	Part
Spectacle vivant	1 761	79,5 %	3 357	60,0 %
Enseignement culturel	150	6,4 %	568	10,2 %
Production, distribution et projection de films et autres activités audiovisuelles et multimedia	160	6,8 %	353	6,4 %
Arts visuels	135	5,7 %	121	2,2 %
Gestion de bibliothèques, édition et librairie, traduction et interprétation, presse	51	2,2 %	702	12,7 %
Édition et diffusion de programmes radio et édition d'enregistrements sonores	47	2,0 %	95	1,7 %
Gestion des musées, monuments historiques et attractions touristiques similaires	36	1,5 %	150	2,7 %
Activité d'architecture	16	0,7 %	201	3,6 %
<b>Total Culture</b>	<b>2 356</b>	<b>100 %</b>	<b>5 547</b>	<b>100 %</b>
<b>Poids du secteur culturel dans l'ESS</b>	<b>13,5%</b>		<b>3,4%</b>	

Source : Observatoire Régional ESS - CRESS PACA, d'après Insee Clap 2010  
Champ : postes non annexes au 31/12/2010

Le secteur culturel dans l'ESS en PACA montre une forte spécificité dans le secteur de la gestion de bibliothèques, l'édition et librairie, traduction et interprétation, presse (13 % des effectifs contre 4,4 % en moyenne nationale hors Île-de-France) du fait notamment de la présence dans la région de la société coopérative Nice Matin (Groupe de presse) qui est multi-établissements et compte un nombre important de salariés. Le poids de l'ESS est également important dans le domaine d'activité, a priori considéré comme « plus lucratif » de l'industrie du film (production, distribution et projection de films, autres activités audiovisuelles et multimédia). À titre comparatif, la région PACA compte 160 établissements pour 353 salariés (2,21), contre 105 établissements pour 113 salariés en région Rhône-Alpes (1,07).

<sup>4</sup>Source : Arcade – Publication « L'entrepreneur de spectacles vivants » collection Repères n°8, mai 2010  
<sup>5</sup>La loi du 18 mars 1999 qui définit la profession, établit 3 catégories de licences : catégorie 1 les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour des représentations publiques ; catégorie 2 les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique ; catégorie 3 les diffuseurs de spectacles qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité et les entrepreneurs de tournées qui n'ont pas la responsabilité d'employeur du plateau artistique.

**La région PACA est en effet caractérisée par une implantation économique importante de ce secteur. Elle accueille 15 % des tournages en France, des studios<sup>6</sup> et des festivals de grande renommée tels que le FID Festival International du Documentaire, le Festival International du film à Cannes... Les collectivités accompagnent le développement de ce secteur au travers notamment d'une Commission régionale du film et d'un réseau dans les départements, d'un Pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire PRIMI...**

Le champ de l'ESS lui se lit au travers d'un nombre important d'associations de professionnels, d'accompagnement et d'appui aux réseaux en partie concentrée sur et autour du site du Pôle Média de la Belle de Mai à Marseille.

## La structure de l'emploi

En terme de parité, que ce soit dans le champ de l'ESS comme dans le reste de l'emploi culturel en région, les femmes sont légèrement plus représentées avec une part de 52 % des emplois occupés (51 % pour le hors ESS). Ce taux oscille toutefois passant de 43 % dans l'audiovisuel et multimédia à 57 % dans l'enseignement culturel.

Une grande partie des emplois artistiques sont classés<sup>7</sup> dans la catégorie des cadres, professions intellectuelles supérieures (47 % pour 25 % hors ESS), suivis des employés (22 %), des professions intermédiaires (22 %) et des ouvriers (9 %). Ici aussi, ces taux évoluent fortement selon les activités culturelles. Pour les cadres il peut atteindre 57 % dans les arts du spectacle vivant (cela s'explique notamment par le fait que les artistes relèvent de la catégorie des cadres). Notons que pour l'ensemble de l'ESS (tous secteurs) les cadres représentent 15 % des effectifs salariés dans la région<sup>8</sup>.

### Un tiers des salariés a moins de 35 ans

Dans les effectifs du secteur culturel, 33 % des salariés ont moins de 35 ans. Ce secteur présente une forte spécificité par rapport à l'ensemble de l'emploi de l'ESS car 54 % des effectifs culturels (ESS) ont entre 25 et 44 ans contre 27 % pour l'ensemble des effectifs régionaux de l'ESS (tous secteurs d'activités confondus).

Ces proportions sont sensiblement identiques dans le reste de l'emploi culturel privé et public régional.

### Concentration de l'emploi : quatre métiers regroupent un tiers des postes

Sur les 20 principaux métiers culturels, quatre concentrent un tiers des postes : artistes de la musique & du chant, assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants & audiovisuels, artistes dramatiques et ouvriers & techniciens des spectacles vivants & audiovisuels. On retrouve l'importance des secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel en région.



<sup>6</sup>Des studios connus pour le feuilleton « Plus belle la vie ».

<sup>7</sup>Source Insee-Dares : « Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprises PCS – ESE 2003 ».

<sup>8</sup>« Panorama Régional de l'économie sociale et solidaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur », CRESS PACA, juin 2013.

## Les 20 métiers les plus fréquents dans le secteur culturel de l'ESS

	Poids dans l'ESS	Poids dans l'ESS dans ce métier
Artistes de la musique et du chant	11,0 %	58,4 %
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels	9,3 %	35,2 %
Artistes dramatiques	8,6 %	78,5 %
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels	6,4 %	41,3 %
Animateurs socioculturels et de loisirs	5,4 %	84,0 %
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles	5,1 %	46,0 %
Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	4,4 %	44,3 %
Artistes de la danse	3,4 %	80,6 %
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	3,4 %	90,3 %
Journalistes (y compris rédacteurs en chef)	3,3 %	22,6 %
Secrétaires	3,1 %	19,2 %
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles	2,7 %	57,6 %
Artistes du cirque et des spectacles divers	2,4 %	57,8 %
Employés administratifs non qualifiés	1,7 %	19,2 %
Employés qualifiés des services comptables ou financiers	1,3 %	23,2 %
Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises	1,2 %	26,0 %
Employés des services divers	1,0 %	31,6 %
Assistants de la publicité, des relations publiques	0,8 %	21,1 %
Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)	0,7 %	26,1 %
Formateurs et animateurs de formation continue	0,6 %	46,3 %

Source : Observatoire Régional ESS - CRESS PACA, d'après Insee Dads et Clap 2010  
Champ : postes non annexes ; nomenclature PCS\_ESE en 412 postes

## Une part importante d'emplois à temps partiel

**Le cumul d'activités est une réalité récurrente dans le secteur culturel. Citons pour exemple un artiste qui enseigne, écrit, donne des conférences.**

La majorité des emplois sont à temps complet (53 %) mais dans une proportion moindre au reste du champ hors ESS (68,5 %). Cela s'explique notamment par la structure sectorielle différente entre les deux champs.

Près des deux tiers des emplois culturels dans l'ESS sont en CDI (62,5 % pour 79 % dans le reste du privé et le public). Les salariés en CDI dans l'ESS sont plus souvent à temps complet (68 % des CDI sont à temps complet) que les CDD (30 %).

Les temps non complets sont les plus nombreux dans l'enseignement culturel (75 % des emplois) suivi des arts visuels (66 %) ; à l'inverse ils sont les plus faibles dans les autres activités culturelles (15 %).

**Concernant l'enseignement culturel, domaine typiquement cité en exemple comme activité complémentaire/secondaire, l'ESS s'est développée au travers de trois types de structures :**

- les écoles territoriales associatives, qui jouent un rôle important dans l'offre de proximité pour l'enseignement initial. Il est relativement fréquent que des collectivités délèguent la gestion de leur école à une association.

- le tissu important de cours/ateliers autour d'une discipline, qui sont souvent appelés écoles mais ne relèvent pas de la catégorie des structures d'enseignement, nombreux en région (comme en France) et présentant pour une grande partie d'entre eux une petite taille, une faible structuration et une certaine précarité

- et les structures relevant de l'éducation populaire et solidaire, qui interviennent sur le champ socio-culturel et de l'animation.

Dans l'enseignement culturel, il faut citer le cas de l'artiste-enseignant qui intervient alors au titre de sa profession pour transmettre ses

compétences artistiques.

Les chiffres sont toutefois sous-représentatifs car dans la réalité les artistes sont peu souvent déclarés par la structure d'enseignement et restent salariés de la compagnie ou structure culturelle qui est sollicitée.

**D'autre part, les activités d'intervenant artistique peuvent jouer un rôle important en tant que source de revenus pour les salariés intermittents<sup>9</sup>.**

## Une saisonnalité de l'emploi qui varie selon les activités

Les emplois pour l'ensemble du secteur culturel montrent une hausse du nombre de salariés de janvier à avril, puis une accélération en mai pour atteindre un pic en juin, une stabilisation jusqu'à fin septembre, l'amorce d'une descente en octobre, pour atteindre son niveau le plus bas en décembre.

Le constat est similaire pour les arts du spectacle vivant, la gestion des musées, monuments historiques et des attractions touristiques ; la gestion de salles de spectacles et les activités de soutien au spectacle vivant.

Certaines activités ont une saisonnalité de l'emploi à l'année quasiment nulle, maintenant un niveau d'effectif stable sur l'année, ce qui est le cas des activités d'architecture, les arts visuels, l'édition et diffusion de programmes radios & édition d'enregistrements sonores et la projection de films cinématographiques.

D'autres ont une saisonnalité inverse à la tendance générale, ce qui est le cas de l'enseignement culturel où les effectifs baissent en période de vacances scolaires de juin à septembre.

Et d'autres enfin, pour lesquelles une forte hausse des effectifs a lieu en avril pour se maintenir jusqu'en septembre (production et distribution de films et autres activités audiovisuelles et multimédia), principalement sous l'effet des festivals.

## Les contrats courts dans le secteur culturel

Jusque là, les données énoncées en matière d'emploi concernent uniquement les postes dits non annexes<sup>10</sup> (d'une durée « suffisante »). Ici nous vous proposons d'observer également les emplois reposant majoritairement sur des contrats très courts (pour partie de l'intermittence).

	Postes non annexes			
	Postes	ETP	Effectifs au 31/12	Masse Salariale Brute
Soutien au spectacle vivant et gestion de salles de spectacles	33,6 %	89,9 %	75,3 %	88,4 %
Arts du spectacle vivant	29,4 %	84,0 %	64,6 %	83,4 %
Arts visuels	38,6 %	89,2 %	77,0 %	84,5 %
Audiovisuel et multimédia	57,2 %	95,3 %	77,5 %	93,2 %
Enseignement culturel	51,6 %	91,6 %	65,0 %	92,3 %
Autres activités culturelles	88,9 %	99,0 %	95,8 %	99,5 %
Toutes activités confondues	36,0 %	89,3 %	72,6 %	89,7 %
	Postes annexes			
Soutien au spectacle vivant et gestion de salles de spectacles	66,4 %	10,1 %	24,7 %	11,6 %
Arts du spectacle vivant	70,6 %	16,0 %	35,4 %	16,6 %
Arts visuels	61,4 %	10,8 %	23,0 %	15,5 %
Audiovisuel et multimédia	42,8 %	4,7 %	22,5 %	6,8 %
Enseignement culturel	48,4 %	8,4 %	35,0 %	7,7 %
Autres activités culturelles	11,1 %	1,0 %	4,2 %	0,5 %
Toutes activités confondues	64,0 %	10,7 %	27,4 %	10,3 %

Source : Observatoire Régional ESS - CRESS PACA, d'après Insee Dads 2010  
Lire : 33,6 % des postes dans le Soutien au spectacle vivant et gestion de salles de spectacles sont des postes non annexes.

Sur l'ensemble du secteur culturel, les postes dits annexes, représentent 64 % des postes. Si ce chiffre est important, il faut souligner que ces mêmes postes ne représentent plus que 11 % des ETP et 10 % de la masse salariale brute.

<sup>9</sup> « Les cumuls d'activités dans le secteur culturel » - synthèse Rencontre mai 2012 à Rennes.  
<sup>10</sup> « Un poste est considéré comme non annexe si le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont « suffisants ». Dans le cas général, si la rémunération est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5, on considère que l'on est en présence d'un poste non annexe. » Source Insee.

En comparaison avec la moyenne française (hors Île-de-France), les postes annexes ont un poids moins élevé en région PACA ; ils représentent 69 % des postes et 14 % des ETP.

À l'exception de l'audiovisuel & multimédia et de l'enseignement culturel, les activités culturelles présentent un poids des postes annexes plus élevé.

Trois situations peuvent être rencontrées, en premier lieu des salariés travaillant quasi exclusivement dans le secteur culturel et occupant des emplois plutôt stables et traditionnels. En deuxième lieu, des salariés travaillant également de façon quasi exclusive dans le secteur culturel, mais occupant dans l'année plusieurs emplois plutôt courts. En dernier lieu, des salariés très occasionnels effectuant l'essentiel de leur activité dans un autre secteur et peu d'heures dans le secteur culturel.

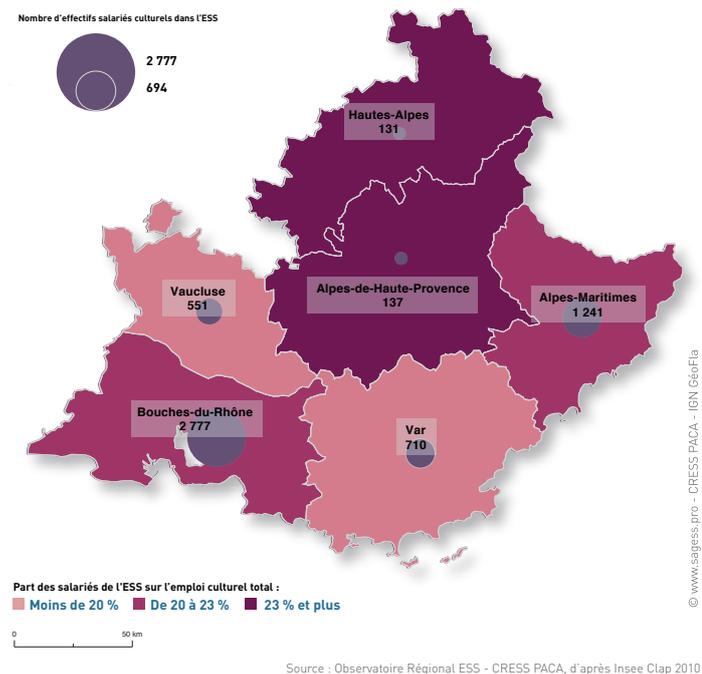
Dans le secteur du spectacle vivant et enregistré, il est fréquent qu'un salarié ait plusieurs emplois et plusieurs employeurs au cours d'une même année. Les salariés qui ont travaillé moins de 120 heures dans le secteur au cours d'une année sont qualifiés d'occasionnels et constituent la catégorie la plus nombreuse.

## L'approche territoriale

La région est un territoire contrasté, avec une juxtaposition de zones de grande densité démographique et d'espaces désertifiés, avec un littoral méditerranéen qui concentre la majeure partie de la population régionale. Les trois départements littoraux, Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes totalisent plus de 4 millions d'habitants, soit 83 % de la population totale régionale. Ils sont marqués par la présence de trois des dix plus grandes unités urbaines de France (Aix-Marseille, Nice et Toulon). À l'inverse les deux départements alpins, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes, ne totalisent que 300 000 habitants<sup>11</sup>.

La moyenne régionale de l'implantation de l'ESS dans le secteur culturel varie fortement selon les territoires. Ainsi, elle est surreprésentée dans les Alpes-de-Haute-Provence avec 29 % des emplois culturels (22 % en moyenne régionale) et 42 % des établissements employeurs (33 % en moyenne régionale). À l'inverse, le Var présente le plus faible poids de l'ESS dans les effectifs salariés de la culture (19 %) et les Alpes-Maritimes pour les établissements (21 %).

## Volume et poids des salariés culturels de l'ESS dans l'emploi total par département, au 31 décembre 2010.



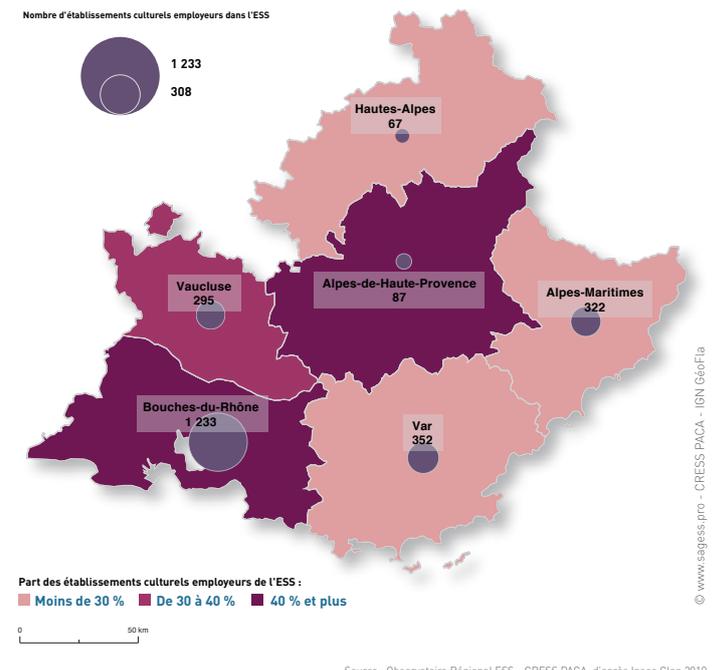
<sup>11</sup>Source : Arcade – « Présentation socio-économique du territoire régional Paca », 2013

Les Bouches-du-Rhône comptent logiquement les plus importants volumes d'emplois et d'établissements avec près de 2 800 salariés et 1 250 établissements employeurs.

Les trois départements du littoral, les plus urbanisés, ont un poids de l'ESS dans l'emploi culturel plus faible car c'est dans les grandes villes que se trouve une grande partie des commerces de biens culturels, activités audiovisuelles et multimédia, qui appartiennent principalement au secteur privé hors ESS.

Les territoires alpins (04 et 05) sont moins attractifs pour des implantations d'entreprises ne relevant pas de l'ESS d'un point de vue économique. Lorsque les collectivités veulent déléguer des activités elles se tournent, de par leur nombre plus important, vers des associations. D'ailleurs, lorsque l'on mesure le poids de la culture hors activités a priori commerciales, celui-ci augmente en moyenne de 20 points.

## Volume et poids des établissements culturels de l'ESS par département, au 31 décembre 2010.



Dans la structure du champ culturel, on observe une forte spécificité dans les deux départements alpins, où l'ESS a en gestion la très large majorité des activités de spectacle vivant.

Ce secteur, comme ceux des arts plastiques et du cinéma-audiovisuel, ont une proportion très élevée de financement public sous forme de gestion déléguée, à l'inverse des secteurs Livre, Patrimoine et Musées qui dépendent plus d'une gestion directe des collectivités et intercommunalités.

Sous l'angle économique, le financement public de la culture peut être réalisé selon deux typologies d'intervention que sont les dépenses dites en gestion directe ou la gestion déléguée<sup>12</sup>.

Dans le cadre de leurs clauses de compétences générales, obligatoires ou facultatives, les Communes et EPCI adoptent principalement la gestion directe comme modalité d'intervention. L'État et la Région s'impliquent très largement dans le subventionnement des opérateurs culturels.

Les Départements présentent quant à eux un profil moins marqué, car ils gèrent en direct des équipements culturels lourds (bibliothèques et archives départementales, musées...).

En PACA, en moyenne, quand les Communes dépensent en direct 1 €, elles émettent également 0,25 € de subventions. Quand l'État dépense en direct 1 €, il émet aussi 2,73 € en gestion déléguée et la Région 36,25 €. Quand les Départements dépensent 1 € en direct, ils émettent également 1,12 € en direction d'un tiers et les EPCI 0,52 €.

<sup>12</sup>Les dépenses dites en gestion directe – sont les dépenses de personnel et de charges courantes prises en charge directement par la collectivité et ses services (« régie directe ») ou ses établissements publics (« régie autonome » lorsqu'il y a un budget annexe dans le compte administratif ; « régie personnalisée » lorsque ces derniers disposent d'une autonomie financière mais la gestion restant sous contrôle de la collectivité, et d'une seule). La gestion déléguée correspond aux versements de subventions et contributions à des organismes extérieurs à la collectivité financeur (juridiquement indépendants), qu'ils soient publics (Communes, EPCI, EPCC, Syndicats mixtes...) ou privés (associations, particuliers, sociétés commerciales).

## Près d'un emploi sur trois dans les Alpes-de-Haute-Provence relève de l'ESS

L'ESS représente 29 % des effectifs salariés de la culture dans le département. Les associations représentent la totalité de l'enseignement culturel, la quasi-totalité des activités de soutien au spectacle vivant et gestion de salles de spectacles (95 % pour 35 % en région). L'ESS occupe également une place marquée dans l'audiovisuel et multimédia (23 % de l'emploi pour 5 % en région) dans lequel on retrouve les radios associatives.

**L'importance également du secteur Livre<sup>13</sup> dans ce département s'explique par la concentration de plusieurs regroupements professionnels qui ont un rayonnement régional, d'une manifestation d'envergure et d'une dynamique éditoriale importante.**

Le département ne représente toutefois que 2,5 % des emplois régionaux de l'ESS dans la culture (ce taux passe à 8 % pour l'audiovisuel et multimédia).

**La Région PACA est la première collectivité régionale à s'être engagée sur un soutien financier aux opérateurs de radiodiffusion sous statut associatif. En 2005, une convention pluriannuelle a été adoptée entre la Région PACA et la Fédération des Radios Associatives du Sud-Est (FRASE)<sup>14</sup>. Au terme de cette convention, il est créé un Fonds Régional de Soutien à l'Expression Radiophonique dont la répartition est basée sur le FSER (Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique) créé par la loi du 29 juillet 1982, qui permet l'attribution d'un financement public aux radios associatives autorisées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et dont le respect du cahier des charges est contrôlé par cette autorité de régulation.**

## Plus d'un tiers de l'emploi culturel de l'ESS dans les arts du spectacle vivant dans les Hautes-Alpes

L'ESS dans les Hautes-Alpes représente 27 % des emplois du secteur culturel privé et public. L'une des spécificités est la place des arts du spectacle vivant qui occupent 37 % des emplois culturels de l'ESS dans le département. Comme pour le département alpin voisin, l'ESS couvre la totalité des activités de l'enseignement culturel. Avec plus de 130 salariés, le poids des effectifs culturels haut-alpins de l'ESS à l'échelle de la région est faible (2,4 %).

Rappelons aussi que la population de ce département représente 3 % de la population régionale.

## Les Alpes-Maritimes, une spécificité régionale : l'édition

L'ESS occupe une place similaire à la moyenne régionale en ce qui concerne l'emploi (deux emplois sur dix). Rappelons ici que ce territoire est le deuxième département en terme de population.

Plus de 44 % des effectifs salariés culturels de l'ESS dans le département relèvent des « autres activités culturelles » qui contiennent ici les « activités de l'édition et librairie, traduction et interprétation, presse » (secteur qui correspond pour partie à la société coopérative Nice Matin) et y représentent un emploi sur quatre. Les Alpes-Maritimes concentrent plus de la moitié des effectifs de cette branche d'activité à l'échelle de la région.

Ce département se caractérise d'ailleurs par un volume important d'emplois relevant d'activités culturelles plus commerciales.

L'ESS est relativement peu présente dans les activités des arts du spectacle vivant (52 % pour 76 % en région) et des arts visuels (4,6 % pour 14 % en région).

## Les Bouches-du-Rhône dans la moyenne régionale

Ce département concentre la moitié, voire plus, des effectifs culturels de l'ESS de la région à l'exception de l'enseignement culturel (38 %) et des autres activités culturelles - édition et diffusion de programmes radio, librairie, presse... (22 %).

L'une des spécificités de l'ESS est son poids important dans les arts visuels (25% pour une moyenne régionale de 14 %) ainsi que dans les arts du spectacle vivant (88 % pour 76 %).

**Le secteur des arts visuels est particulièrement développé sur ce territoire avec la constitution d'une chaîne d'acteurs notamment institutionnels et un tissu associatif riche.**

La structuration du secteur étant pour partie basée sur la pratique de la cooptation et du réseau, les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle essentiel, au-delà de la formation des artistes, dans la promotion des jeunes artistes sortants et dans l'accompagnement.

**La région PACA compte six écoles d'art sur son territoire (soit 1 032 élèves)<sup>15</sup>, dont deux écoles nationales (la Villa Arson à Nice et l'école nationale supérieure de la photographie à Arles), et se situe juste après l'Île-de-France.**

Les structures associatives constituent ensuite dans le parcours de l'artiste, un tremplin pour une reconnaissance progressive. Elles permettent ainsi une première visibilité d'artistes émergents avant qu'ils soient exposés dans l'une des structures de diffusion dont dispose le territoire régional ; 6 centres d'art, musées d'art contemporain de Nice et Marseille, 244 galeries d'art contemporain<sup>16</sup>... En 2010, 2 714 artistes plasticiens en région sont affiliés à la Maison des artistes<sup>17</sup>.

## Densité de l'offre culturelle par établissement employeur de l'ESS pour 10 000 habitants.

	Nombre d'établissements ESS	Population*	Densité pour 10 000 hab
04 - Alpes-de-Haute-Provence	87	160 149	5,43
05 - Hautes-Alpes	67	136 971	4,89
06 - Alpes-Maritimes	322	1 078 729	2,98
13 - Bouches-du-Rhône	1 233	1 972 018	6,25
83 - Var	352	1 008 183	3,49
84 - Vaucluse	295	543 105	5,43
<b>PACA</b>	<b>2 356</b>	<b>4 899 155</b>	<b>4,81</b>

Source : Observatoire Régional ESS - CRESS PACA, d'après Insee-Clap 2010  
Champ : établissements employeurs

\* Source : Recensement de la population Insee 2010

Le département des Bouches-du-Rhône montre une densité de l'offre culturelle de l'ESS pour 10 000 habitants, la plus importante.

**Le nombre important de structures de l'ESS implantées sur ce département, et particulièrement à Aix-en-Provence et Marseille, est à relier notamment à la présence des sièges des institutions, des structures à rayonnement régional et de manifestations de grande ampleur. Ces éléments contextuels ont participé à l'influence des choix de statuts de création.**

## 19 % de l'emploi culturel du Var relève de l'ESS

Le département varois compte la part la moins élevée de l'ESS dans l'emploi culturel, cela peut pour partie s'expliquer par la faiblesse du poids de l'ESS dans les effectifs salariés des arts du spectacle vivant (54 % pour 76 % en région) et des arts visuels (9,5 % pour 14 % en région). Comme pour les Alpes-Maritimes, le département compte une part importante des « autres activités culturelles », relevant notamment de l'édition de journaux (27 % des emplois culturels de l'ESS).

Avec 710 salariés, le Var compte 13 % des emplois culturels de l'ESS de la région.

## Le Vaucluse : plus de 3 emplois sur 5 dans les arts du spectacle vivant

62 % des effectifs culturels de l'ESS dans le département sont dans le champ des Arts du spectacle vivant (pour 46,5 % en moyenne régionale).

**Ce poids est à replacer dans le contexte avignonnais et l'ancrage historique du théâtre sur ce territoire.**

**L'importance du spectacle vivant pour le département du Vaucluse s'explique par la présence d'opérateurs importants qui concentrent une grande partie de l'intervention des collectivités sur ce territoire (festivals internationaux, théâtre lyrique et orchestre).**

Comme pour le département du Var, l'ESS est relativement moins présente dans l'emploi départemental du secteur culturel, avec 20 % des effectifs (pour 22 % en moyenne régionale).

<sup>13</sup>Provence-Alpes-Côte d'Azur est la seconde région française, après l'Île-de-France, en nombre de galeries actives en matière d'art contemporain avec 244 sociétés (soit 11% de l'ensemble des galeries françaises), suivie de la région Rhône-Alpes (139 galeries soit 6% des galeries françaises). Source : Les galeries d'art contemporain en France en 2012 DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013 - <http://www.culturecommunication.gouv.fr/deps>

<sup>14</sup>Source des données : MCC-DEPS

<sup>15</sup>Source : <http://www.lamaisondesartistes.fr>

<sup>13</sup>Pour en savoir plus : site internet de l'Agence régionale du Livre Paca [www.livre-paca.org](http://www.livre-paca.org)

<sup>14</sup>Site internet du FRASE [www.frase.fr](http://www.frase.fr)

## Périmètre du secteur de la culture

### - Activités d'architecture

71.11Z activités d'architecture

### - Spectacle vivant

Arts du spectacle vivant

90.01Z arts du spectacle vivant

Activités de soutien au spectacle vivant

90.02Z activités de soutien au spectacle vivant

Gestion de salles de spectacles

90.04Z gestion de salles de spectacles

### - Arts visuels

90.03A création artistique relevant des arts plastiques

90.03B autre création artistique

74.20Z activités photographiques

74.10Z activités spécialisées de design

### - Édition et diffusion de programmes radio et édition d'enregistrements sonores

59.20Z édition d'enregistrements sonores

60.10Z édition et diffusion de programmes radio

### - Édition et librairie, traduction et interprétation, presse, gestion de bibliothèques

91.01Z gestion des bibliothèques

58.11Z édition de livres

58.19Z autres activités d'édition

47.61Z commerce de détail de livres en magasin spécialisé

74.30Z traduction et interprétation

63.91Z activités des agences de presse

58.13Z édition de journaux

58.14Z édition de revues et périodiques

47.62Z commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé

### - Enseignement culturel

85.52Z enseignement culturel (hors enseignement débouchant sur un diplôme professionnel)

### - Gestion des monuments historiques et des attractions touristiques similaires

91.02Z gestion des musées

91.03Z gestion des monuments historiques et des attractions touristiques similaires

### - Production et distribution de films et autres activités audiovisuelles et multimédia

59.11A production de films et de programmes pour la télévision

59.11B production de films institutionnels et publicitaires

59.11C production de films pour le cinéma

59.12Z post-production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision

59.13A distribution de films cinématographiques

59.13B édition et distribution vidéo

60.20A édition de chaînes généralistes

60.20B édition de chaînes thématiques

47.63Z commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé

47.43Z commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé

77.22Z location de vidéocassettes et disques vidéos

58.21Z édition de jeux électroniques

73.11Z activités des agences de publicité

59.14Z projection de films cinématographiques

## Précisions méthodologiques

Les glossaires de termes et sectoriels figurent dans le Panorama régional de l'ESS en PACA – édition 2011.

L'Observatoire Régional de l'ESS met en cohérence et articule plusieurs sources de données, Insee (Sirene, Clap et Dads) et Urssaf. La caractérisation des établissements de l'ESS repose sur la base Insee Sirene (catégories juridiques et activités relevant du champ ESS) qui permet d'appréhender l'ensemble des organisations (employeurs ou pas).

L'emploi et les employeurs sont étudiés à partir de la source Insee Clap (mise en cohérence des sources Dads, MSA, Urssaf et Fonctions publiques) et Insee Dads (caractérisation de l'emploi : types de contrat, durée du travail, âges...). Le champ couvert est celui des postes « non annexes » [rémunération annuelle supérieure à 3 SMIC mensuels ou emplois de plus de 30 jours et plus de 120 heures sur l'année et 1,5 heures par jour] et les établissements ayant une fonction d'employeur.

Deux ans séparent la collecte et la livraison des données Insee Clap et Dads ; ainsi les données traitées dans ce document s'échelonnent jusqu'à l'année disponible la plus récente : 2010.

## LE RÉSEAU DES OBSERVATOIRES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Observatoire régional de l'ESS de la CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau de compétences et d'expertises mis en place par les CRES(S) et le CNCRES. Lieu de convergence et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer leurs fonctions d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective.

Ils ont pour objectifs :

- d'observer le dynamisme atypique des entreprises de l'ESS en matière de création d'établissements et d'emplois,
- de définir et mesurer les richesses (économiques, sociales, culturelles...) générées par l'ESS à l'aide d'indicateurs spécifiques,
- d'améliorer les conditions d'observation quantitative et qualitative de l'ESS afin de disposer de données fiables et pertinentes pour alimenter la réflexion prospective et permettre d'orienter les choix stratégiques des entreprises et organisations de l'ESS, ainsi que l'action publique en faveur du développement économique et social..

**Statistiques :** Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire - CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**L'équipe de l'Observatoire :** Manon Lambert, Thomas Guérin.

**Rédaction :** Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Arcade.



## LA CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Pour le développement d'une économie sociale et solidaire et de ses entreprises sur les territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

En février 2007, la CRESS PACA a été officiellement chargée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de la création d'un observatoire, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) et du Programme Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (PROGRESS).

Depuis la normalisation du champ de l'économie sociale et solidaire, l'Observatoire Régional propose des études statistiques, analytiques et thématiques sur différentes échelles territoriales (commune, intercommunalité, Pays, Parc Naturel Régional, Zones d'Emploi, Schéma de Cohérence Territoriale, département et région).

L'expérience développée permet des analyses comparatives avec d'autres secteurs économiques, d'autres territoires, sur plusieurs années et sert de support à l'action publique et privée en faveur du développement du secteur.

Les travaux de l'Observatoire Régional de l'économie sociale et solidaire s'appuient sur l'expertise et la supervision d'un **Conseil Scientifique** composé de 25 membres (chercheurs, universitaires, chargés de mission, économistes, statisticiens...).

### Publications de la CRESS PACA

- Panorama et enjeux de l'économie sociale et solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur - Édition 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013
- Panoramas départementaux de l'économie sociale et solidaire (Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse) - Édition 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013
- Baromètre conjoncturel de l'ESS en PACA - Une reprise de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire régionale ? N°2 - Juin 2013
- Cahier de l'Observatoire Régional de l'ESS PACA - Les entreprises coopératives en PACA : un potentiel de développement - Septembre 2010
- Les pratiques de mutualisation et de coopération dans le secteur culturel. Pourquoi ? Quoi ? Avec qui ? Comment ? - Novembre 2010
- L'ESS - Une source pour d'autres indicateurs de richesses - Novembre 2009
- Guide des Fondations - Outil d'aide aux demandes de financements en région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Édition 2008
- Carnet de route pour entreprendre en ESS en Provence-Alpes-Côte d'Azur - Construire et développer son projet collectif en Association ou Coopérative - Édition 2007

Également disponibles en téléchargement sur [www.cresspaca.org](http://www.cresspaca.org)

Pour en savoir plus : Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur. [observatoire@cresspaca.org](mailto:observatoire@cresspaca.org)



Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale et Solidaire  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Technopôle de Château Gombert  
Espace Nobel Bât D1  
11 rue Frédéric Joliot Curie  
13013 Marseille  
Tél +33 (0)4 91 54 96 75  
Fax +33 (0)4 91 04 08 29  
[cress@cresspaca.org](mailto:cress@cresspaca.org)  
[www.cresspaca.org](http://www.cresspaca.org)

En partenariat avec :



## L'ARCADE, L'AGENCE RÉGIONALE DES ARTS DU SPECTACLE

Créée en 1974, sous la double tutelle du ministère de la Culture et de la Communication et de la Région PACA, elle a pour mission d'accompagner la filière des arts du spectacle dans sa structuration et son développement.

L'Arcade est le centre de ressources de référence du secteur du spectacle vivant, grâce à l'accueil du public dans son centre de documentation, mais aussi ses ressources en ligne et ses publications. L'Arcade est notamment en charge de l'animation et de la maintenance d'une base de données en réseau de l'ensemble du secteur culturel à l'échelle régionale, au service des professionnels, du grand public, et des collectivités.

L'Arcade mène des travaux d'observation et d'expertise sur le secteur culturel. Elle assure la production d'indicateurs économiques, de recensement des opérateurs et des activités sur le territoire, ainsi qu'une enquête ponctuelle sur le financement public de la culture en région.

Enfin, l'Arcade se dédie particulièrement au développement des compétences et des capacités entrepreneuriales des professionnels du spectacle. Son programme de formation accueille chaque année plus de 300 professionnels dans des modules sur la gestion, la production, la diffusion, la communication ou le management des structures culturelles.

Au cœur des réseaux professionnels, l'Arcade accueille, anime ou accompagne des réunions et concertations régionales. Présente dans de nombreuses manifestations ou salons internationaux en France et à l'étranger, elle est un outil de valorisation des filières artistiques du territoire.

Agence conventionnée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le ministère de la Culture et de la Communication.

Présidente : Cécile Helle ; Directeur : Bernard Maarek.

[www.arcade-paca.com](http://www.arcade-paca.com)



Avec le soutien de :

